

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)*

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Le quinze décembre deux mille vingt-trois

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2023

Présent(e)(s) : *DECELLE Guy, VERGNION Philippe, CHABOT Jean-Michel, CHAIGNAUD Éric, COUSSEAU Stéphanie, BARBOT Jean-Pierre, BOIBELET AVRIL Elsa, DÉNOUE Joël, MOUNIER Marlène, BEULZ Loïc, MARTY Didier, COUSSEAU Hervé, MEIGNEIN Christine et TEXIER Isabelle.*

Pouvoir(s) : *BOULLAULT Angèle à BEULZ Loïc, CADORET Anita à CHAIGNAUD Éric CATINOT Isabelle à MEIGNIEN Christine et NEBOUT Franck à VERGION Philippe.*

Absente : *LASNIER Isabelle*

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 18

Secrétaire de séance : *Loïc BEULZ*

N° 2023-07-07

TRAVAUX DE VOIRIE FDAC 2024

Rapporteur : *CHAIGNAUD Éric, 5^{ème} Adjoint, en charge de la voirie*

M. CHAIGNAUD, Adjoint chargé de la voirie, communique au Conseil Municipal les devis descriptifs et estimatifs des travaux et d'entretien des chaussées pour le programme des travaux de voirie 2024 (année du FDAC) de la commune, qui ont été retenus en commission communale de la voirie du 06 décembre 2023, et qu'il y a lieu de transmettre à la Communauté de Communes des 4B Sud Charente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité à de ses membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

1°) Accepte les devis estimatifs de travaux de Voirie 2024 suivants :

AR Prefecture016-200054187-20231215-2023_07_07-DE
Reçu le 18/12/2023

<u>n° chantier</u> <u>/devis</u>	<u>Dénomination</u>	<u>Longueur (m)</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>
1	VC Chemin Guignard	70	2 740.92	3 289.10
3	VC Chez Vignaud	350	6 563.29	7 875.95
6	VC Route d'Ecoyeux	100	654.15	784.98
7	VC Maine Guichard	320	1 176.53	1 411.84
8	VC Route du Moulin à Vent	1 000	2 639.18	3 167.02
9	VC Route de la Vimière	30	969.15	1 162.98
10	VC Rue du Lavoir	100	8 136.98	9 764.38
11	VC Route des Dambais	ponctuel	2 221.28	2 665.54
12	VC Moulin de Larmat	30	940.80	1 128.96
14	VC Malatret Route de Conzac	630	8 996.40	10 795.68
15	VC Chez Roulet	60	2 188.46	2 626.15
17	VC Chez Ménard	265	4 077.41	4 892.89
18	VC Les Petits Haïs	550	11 265.98	13 519.18
20	VC Les trois voûtes	ponctuel	249.27	299.12
	TOTAL		52 819.80	63 383.76

2°) **Décide** de confier la réalisation de ce programme de travaux de voirie à la Communauté de Communes des 4B Sud Charente ;

3°) **Dit** que ce programme sera éventuellement revu à la baisse après le vote du budget 2024 en fonction des moyens financiers de la commune ;

4°) **Charge M.** le Maire de transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes des 4B Sud Charente ;

5°) **Autorise M.** le Maire à signer les conventions de mandats ainsi que toutes pièces utiles.

Vote : **Pour : 18 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie le 18 décembre 2023,

Le Maire,

Guy DECELLE



Certifié exécutoire :

par publication ou notification du ...18 DEC. 2023...

et transmission en Préfecture du ...18 DEC. 2023...

La présente décision peut faire l'objet d'une demande de mise en œuvre d'un déféré auprès du Préfet de la Charente dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. L'absence de réponse dans un délai deux mois vaut décision implicite de rejet. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse du Préfet si une demande de mise en œuvre d'un déféré a été déposée au préalable. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.